

# CLUB NAUTIQUE DE CROIX

## CHARTE

Le but du CLUB NAUTIQUE DE CROIX est d'associer les adhérents vers un même objectif

Réussite pour le club et climat de bonne entente entre tous.

LE CLUB NAUTIQUE DE CROIX est un club d'animation sportive.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il vous est possible d'entrer dans ce Conseil d'Administration composé de personnes, bénévoles, désintéressées, dévouées, attachées à leurs couleurs, leur club et qui permettent aux nageurs de toutes disciplines et entraîneurs les résultats que vous connaissez...

Présentez-vous pour cela aux élections lors des Assemblées Générales.

## COOPERATION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Si vous ne souhaitez pas entrer au Conseil d'Administration, vous pouvez, selon votre disponibilité, participer occasionnellement à l'organisation de compétition (chronométrage, matériel, secrétariat etc...) en un mot aider nos nageurs.

**Merci de nous contacter !**

Nos entraîneurs et nos nageurs ont besoin de toutes les bonnes volontés.

## ENTRAINEMENTS

Tout nageur doit se soumettre au règlement intérieur des piscines.

Le Club n'est pas responsable des objets déposés dans les vestiaires, Evitez les objets de valeur !

Tout nageur ne peut accéder au bassin que sous la responsabilité d'un entraîneur.

Il ne peut assister aux entraînements que lorsqu'il aura acquitté le montant de sa cotisation.

Il est rappelé que toute personne non inscrite n'est pas couverte par les assurances et reste sous l'entière responsabilité des parents ou de lui-même (majeur).

Tout nageur s'engage à respecter les horaires donnés (cette heure est l'heure de mise à l'eau et non l'heure d'arrivée) et l'assiduité aux entraînements, ainsi que le sérieux à l'application du programme fixé par l'entraîneur.

Tout départ de l'entraînement avant l'horaire donné ne sera accepté que pour un motif sérieux et sur demande écrite des parents (pour les mineurs).

Toute absence devra être justifiée à son entraîneur au plus vite ou (si possible) à l'avance par écrit pour les mineurs.

Il est conseillé de consulter régulièrement les panneaux d'affichage.

Il est demandé aux sociétaires pratiquant d'autres sports de mesurer les risques aux approches des compétitions en faisant un choix délibéré.

Tout nageur ayant des problèmes de santé (prise de médicaments) doit prévenir son entraîneur afin d'adapter les entraînements et les compétitions (en particulier celles par équipe).

## **COMPETITIONS**

Tout nageur respecte les horaires et les lieux de rendez-vous donnés sur les convocations.

Dès son arrivée, il contacte les responsables (entraîneurs et délégués) et reste avec le groupe.

Il est indispensable de prévenir les responsables du déplacement de toute modification éventuelle. En raison de la responsabilité engagée du Club, il sera demandé une décharge écrite des parents ou de lui-même (majeur) pour tout départ du groupe.

Toute modification entraînant un changement dans la réservation effectuée par le club, donnant lieu à des frais inutiles, sera supportée par le sociétaire.

Tout nageur doit respecter les consignes de l'entraîneur présent à la compétition.

Le cas des nageurs sélectionnés dans l'une des trois divisions nationales pour une seule épreuve sera examiné par les entraîneurs et le Comité de Direction.

Tout absence à une compétition devra être justifiée et ne sera admise que pour un motif exceptionnel, sachant qu'elle peut entraîner l'élimination d'autres nageurs lors de classement par équipe ou relais.

Tout licencié, sous le couvert du Club, pris à fumer, à consommer ou à transporter des boissons alcoolisées, à utiliser tous produits interdits par la loi (drogue – dopage) sera immédiatement renvoyé.

Tout forfait dans une épreuve est sanctionné par une amende attribuée au Club, il est donc **obligatoire** de fournir un certificat médical.

De même, tout dépassement de temps selon les grilles de temps de la compétition entraîne une amende attribuée au Club.

En cas de non présentation de certificat médical et de dépassement de temps, tout cas sera examiné par les entraîneurs et le Comité, en vue de la participation des sociétaires aux frais occasionnés, et d'engagements aux futures compétitions.

En cas de maladie ou d'accident les dimanches ou jours fériés, le certificat doit être remis aux responsables dès le lendemain obligatoirement pour être pris en compte.

Un nageur ne sera engagé en compétition que lorsqu'il aura régularisé les formalités d'admission (paiement de la cotisation, signature de la licence, certificat médical...)

La présentation sur le bord du bassin de la licence plastifiée peut-être réclamée (risque de ne pas pouvoir concourir).

Un nageur engagé ou prévenu de son engagement à une compétition doit honorer celle-ci par un travail sérieux dans sa préparation . Dans le cas contraire, cette participation peut-être suspendue, voire annulée à tous moments.

***Chaque nageur, du plus petit au plus grand, s'engage pour la saison sportive à participer à toutes les compétitions.***

**(du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante)**

# TENUE ET COMPORTEMENT

Il est demandé à chaque nageur d'observer un comportement en accord avec l'éthique et la morale sportive.

Il est demandé à chacun de respecter le matériel (hôtellerie, restaurant, transport, vestiaires etc...) afin de préserver l'image du Club. Toute dégradation volontaire sera à la charge du sociétaire.

Pour maintenir l'esprit du Club, il est indispensable que les jeunes encouragent les plus âgés et vice/versa, plus particulièrement lors des compétitions.

**Il est demandé à chaque nageur de porter les couleurs du Club lors des compétitions et particulièrement lors des présentations des équipes.**

**Le Club étant un lieu de vie commune, on n'y trouve pas de place pour les égoïsmes particuliers, les comportements sans gêne ou l'indiscipline systématique.**

**Le Responsable Natation**

**La Présidente.**

